

LE FOCUS



C'est la rentrée !

Parmi vos stylos, cahiers, et autres fournitures, avez-vous « emmené » vos écogestes avec vous ? Pour la rentrée, plusieurs collectivités s'attèlent à sensibiliser les citoyens de demain en ce sens.

Réaliser des actions auprès des scolaires nécessite de travailler en amont, lors de la phase d'élaboration du projet, avec les acteurs de l'éducation nationale afin que le projet aboutisse et soit conforme aux programmes scolaires

(ex : inspection Académique, direction des services départementaux de l'Education nationale, etc.).

Le Syndicat mixte départemental des communes des Landes (40) propose aux enseignants de cycle 3 des animations pédagogiques pour éduquer sur les enjeux autour de la ressource. En 2023, un concours de « mini-vidéos » a été proposé aux élèves de 3^e cycle. Ces « mini-vidéos » sur les économies d'eau avaient pour objectif d'inviter les écoliers à réfléchir sur l'impact quotidien de leurs geste sur l'eau ainsi que promouvoir un comportement éco-responsable vis-à-vis de la préservation de l'eau.

Retrouvez sous ces liens les mini-vidéos de quelques participants :

Soorts-Hossegor (<https://swll.to/0H1yQ>) ;

Liposthey (<https://swll.to/zoSgWGf>) ;

Saint-Aubin (<https://swll.to/rXCUY3>).



Vous êtes intéressés ? Remplissez ce formulaire : <https://www.sydec40.fr/animation-en-classe/>

Le syndicat des Eaux de Vienne-Siveer (86) a aussi instauré en 2021-2022 un concours scolaire pour les classes de 3^e cycle du département de la Vienne. Les élèves candidats devaient produire une histoire racontée sur le thème « Economisons l'eau ». Ce travail alliait cultures artistiques et scientifiques en racontant une histoire sous forme d'une vidéo ou par la création d'une bande dessinée / d'un roman photos.

Plus d'infos : <https://www.eauxdevienne.fr/tout-sur-leau/concours-scolaire/>



Le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace Moselle (67) a élaboré le kit pédagogique « L'eau, elle a tout bon ». Réalisé en partenariat avec l'inspection académique, il comporte un livret pour l'enseignant, un livret pour les enfants, un guide et les outils pédagogiques et matériels pour mener les animations.

Plus d'infos : <https://www.sdea.fr/index.php/fr/l-eau/l-apprentissage-de-l-eau/le-kit-pedagogique>

LES APPELS A PROJET

Sobriété des usages - AE Loire Bretagne

Cet appel à projet vise à réduire la dépendance en eau des collectivités et des acteurs économiques non agricoles. Il s'adresse à tout établissement public (commune, EPCI, etc.), département, région et à tout établissement privé non-agricole (fédération professionnelle, entreprise, etc.).

Date limite de candidature : 31 décembre 2023

[Pour en savoir plus](#)

Accompagner la sobriété en eau des acteurs économiques non agricoles - AE Rhône Méditerranée Corse

Cet appel à projet offre la possibilité aux acteurs économiques (hors activités agricoles) de réduire leur impact sur la ressource en réalisant des projets d'économies d'eau. Exemples de projets financés : recyclage des eaux, réparation des fuites, réutilisation des eaux usées traitées, etc.

Date limite de candidature : 30 septembre 2024

[Pour en savoir plus](#)

DECRET RELATIF AUX USAGES ET CONDITIONS D'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE ET EAUX USEES TRAITEES

Le décret comporte :

- **la suppression de la limitation des projets** (initialement fixée à 5 ans) qui représentait un véritable frein pour les collectivités, notamment dû au coût prévisionnel des études préalables. Cette suppression permet de mieux amortir les investissements pour les collectivités.
- **la suppression de la limitation géographique**. Les projets de REUT peuvent dorénavant dépasser les frontières départementales. La demande d'autorisation pour un projet est « *déposée par le producteur ou l'utilisateur des eaux usées traitées auprès du département où ces eaux usées traitées sont produites* ».
- **la suppression de la conditionnalité liant le recours à la réutilisation des eaux usées traitées à la qualité des boues des stations de traitement de ces eaux**. Le texte prévoit désormais que les critères de qualité des boues ne constituent qu'un indicateur de suivi et d'alerte.
- **la simplification de l'instruction des dossiers**. Un avis simple (et non plus conforme) par les autorités de santé est prévu. En cas de silence dépassant le délai de 6 ou 8 mois, l'avis du préfet est réputé défavorable.
- **la suppression du rapport annuel** à destination du préfet. Toutefois, le bilan global présentant « *de façon qualitative et quantitative les impacts sanitaires et environnementaux ainsi qu'une évaluation économique du projet mis en œuvre* » est maintenu.

La procédure reste assez lourde : Le porteur de projet - très fréquemment une commune - doit déposer un dossier comprenant, outre la description du projet, « *la description du milieu recevant les eaux usées traitées antérieurement au projet* », une évaluation des risques sanitaires et environnementaux « *et des propositions de mesures préventives pour maîtriser et gérer ces risques* », la description « *détaillée* » des mesures de surveillance et de contrôle, etc.

Consulter le [décret n° 2023-835 du 29 août 2023](#)

Consultez l'[article du cabinet Landot & Associés](#)

Point d'attention n° 1

Le décret régleme les usages des eaux usées traitées et des eaux de pluie pour les usages non domestiques exclusivement.

Pour rappel, les usages des eaux usées traitées en irrigation agricole ou pour l'arrosage des espaces verts et l'utilisation de l'eau de pluie dans les locaux d'habitation font l'objet d'autres réglementations. Dans l'attente d'une prochaine réglementation, l'[arrêté du 21 août 2008](#) relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments demeure applicable.

Point d'attention n° 2

Le développement de la REUT ne doit pas se faire au détriment de la santé environnementale.

Point d'attention n° 3

Le décret stipule que la réutilisation des eaux usées traitées et l'utilisation de l'eau de pluie sont impossibles pour les usages alimentaires (boisson, vaisselle, etc.), pour l'« *hygiène du corps et du linge* » ou encore pour alimenter « *les piscines, les brumisateurs, les jeux d'eau, les fontaines décoratives accessibles au public et l'arrosage des espaces verts des bâtiments* ».

L'utilisation non domestique d'eau de pluie était rendue possible par l'[arrêté du 21 août 2008](#). Ils étaient permis pour les usages extérieurs aux bâtiments, avec une seule restriction : « *L'arrosage des espaces verts accessibles au public est effectué en dehors des périodes de fréquentation du public* ». Les décrets primant sur les arrêtés dans la hiérarchie des normes, il semblerait que les usages non domestiques de l'eau de pluie soient restreints, en particulier pour « *l'arrosage des espaces verts des bâtiments* ».



ON EN PARLE DANS LA PRESSE

[Reconquérir l'opinion publique : le défis des toilettes sèches]

Chose admise depuis plusieurs décennies, nous avons (quasiment) tous des toilettes à chasse d'eau traditionnelle chez nous. Mais savez-vous que la salle de bain représente le plus grand poste de consommation d'eau potable en France ? Face à ce constat, les toilettes sèches, dépourvues d'eau, semblent être un bon compromis. Présentes dans des écoles, festivals, projets de quartier éco-solidaire, (etc.), elles apparaissent en force.

S'appuyant sur la richesse de nos urines composées d'azote, phosphore et potassium qui sont les principaux nutriments nécessaires au développement des plantes, et assimilée à de l'engrais naturel, ce liquide est collecté séparément afin d'être utilisée dans l'agriculture.

Dans cette idée, les pâtisseries de chez [Tomo](#) (75) sont fabriquées à base de farine fertilisée avec de l'urine. Cette idée a émergé du programme OCAP - « Organisation des cycles Carbone, Azote, Phosphore dans les territoires » qui vise à étudier et accompagner les évolutions possibles des systèmes alimentation/excrétion. Dans ce même programme, dès 2024, le [quartier Saint-Vincent-de-Paul](#) (75) de 600 logements sera équipé en toilettes qui sépareront à la source l'urine des autres déchets. L'urine sera récupérée et valorisée sur place en engrais, employé ensuite par les services des parcs et jardins de la Ville de Paris. Pour en savoir plus [sur le programme de recherche OCAP](#).

En parallèle, des villes et communes telles que [Montpellier](#) (34) et [Meucon](#) (56) ont installées des toilettes sèches publiques. Les matières fécales, riches en nitrate et phosphore, sont récupérées dans des composts et servent comme nutriment pour les espaces verts publics. D'autres font appels à des cabines de toilettes sèches nomades (150) tel que lors du festival breton [Vieilles charrues](#) (29), permettant une économie de plus de 500 m³ d'eau. À l'issue du festival qui dure 4 jours, un agriculteur local valorise ces déchets qui font l'objet d'un plan d'épandage.

[Économies d'eau et construction : des chantiers aux consommations maîtrisées]

Les branchements temporaires sur les poteaux incendies pour les chantiers représentent des consommations de plusieurs dizaines de milliers de m³ chaque année. Il existe très peu de données quantifiant les consommations effectives dans le secteur du BTP. Pour obtenir un volume de ciment, les besoins en eau peuvent varier entre 0,3 et 1 volume d'eau pour environ 2,5 volumes de sable.

Face à ce manque de connaissance, [Eau du Grand Lyon](#) (69) a déployé le dispositif Mobil'Eau sur la métropole. S'il existe parfois des compteurs de chantiers, ils sont souvent mal installés, voire non utilisés. Les valises Mobil'Eau, équipées d'une batterie, d'un compteur télérelevé et d'une puce GPS, permettent de pallier ce manque d'information et de comptabiliser correctement les volumes des chantiers. Les consommations relevées sont celles facturées, permettant une prise de conscience et évitant les consommations abusives ou les oublis de fermeture des poteaux incendies.

Pour diminuer les consommations en eau sur un chantier, il est possible d'alimenter les sanitaires par de l'eau de pluie, récupérer les eaux de lavage, etc. In fine, il s'agit d'adapter nos méthodes et habitudes face à la raréfaction de l'eau.

Dans cette dynamique, à [Grenoble](#) (38) sont nés les bâtiments ABC - « Autonomous Building for Citizens » - dans lesquels l'eau est réutilisée plusieurs fois. Ces bâtiments récoltent l'eau de pluie qui est potabilisée en interne, alimentant éviers, lavabos et douches. Ensuite, cette eau est de nouveau traitée pour servir dans les chasses d'eau et autres besoins extérieurs. Ces bâtiments sont dotés d'équipements hydro économes, notamment en pommeaux de douches connectées alertant si le consommateur consomme trop d'eau. Sachant le concentré de technologies mis en œuvre dans ce dispositif, il faudra attendre quelques années pour évaluer le rapport coût-bénéfice.



[Les bonnes pratiques foisonnent !]

À l'image de la [CCI du Morbihan](#) et son plan ECOD'O, la CCI du Pays de la Loire, en lien avec les [CCI du territoire](#), a lancé son dispositif [Ressourc'eau](#) afin d'aider les entreprises à optimiser leurs usages de l'eau.

Mis en place avec le soutien de l'agence de l'eau Loire Bretagne, les CCI de la région s'engagent à accompagner les entreprises et industriels afin de diagnostiquer leur structure et établir un plan d'action d'économies d'eau.



ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX ENTREPRISES

Dispositif RESSOURC'EAU de votre CCI en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Un programme à destination des entreprises consommant entre 10 000 et 100 000 m³ d'eau par an et qui les accompagne dans des actions concrètes de réduction des consommations d'eau.

4 ÉTAPES :



1 VISITE TERRAIN DE VOTRE ENTREPRISE, ÉCHANGES ET RECUEIL DE DONNÉES



2 RÉDACTION DU RAPPORT ET DU PLAN D' ACTIONS



3 RESTITUTION EN ENTREPRISE



4 SUIVI DE L'ENTREPRISE À 3 ET 6 MOIS

CONTACT : 02 40 44 6000 - elsa.lortie@paysdelaloire.cci.fr

<https://www.paysdelaloire.cci.fr/votre-cci-vous-accompagne-avec-un-pre-diagnostic-eau>

SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DE L'EAU

Plusieurs structures emploient des jeunes entre 18 et 25 ans en service civique (ou autre contrat tel que le contrat d'engagement jeune) qu'ils forment aux enjeux d'économies d'eau pour aller à la rencontre des usagers domestiques ; soit directement dans les foyers ([Eau du Bassin Rennais](#) ou Reims avec les ambassadeurs de l'eau), soit lors d'événements locaux ou ponctuellement dans la collectivité territoriale ([Métropole Européenne de Lille](#) avec la maison mobile de l'eau). Les ambassadeurs de l'eau échangent avec les habitants pour informer sur l'état des ressources en eau, transmettre les écogestes à acquérir, etc.

Les avantages d'un service civique ? Profils jeunes et dynamiques, engagement au service de l'intérêt général, faible coût pour la structure.

Devenez une structure accueillante ! Comment créer une offre de mission en service civique l'été prochain ? Rendez-vous sur la plateforme www.service-civique.gouv.fr sur l'onglet « Comment accueillir un service civique ? ».



AMBASSEDEUR.RICE ÉCO L'EAU GESTES

La Communauté Urbaine du Grand Reims développe des actions de sensibilisation et de prévention autour du grand et du petit cycle de l'eau. Elle souhaite expérimenter de nouvelles actions et favoriser les bons gestes à tous les niveaux.

<p>EN PRATIQUE</p> <p>2 volontaires recherchés Commencés au plus tôt au printemps</p> <p>à la fois De novembre 2023 à juin 2024</p> <p>25h/semaine en moyenne → dont 2 heures de temps collectifs obligatoires (formations, accompagnement au projet d'avenir, actions collectives...)</p> <p>Lieu d'intervention Reims Direction de l'eau et de l'assainissement 3 rue Arthur Dicks</p> <p>Informations complémentaires Mobilisation éventuelle 1 ou 2 week-ends dans l'année Un contrat de travail précaire (bulletin n°3) est exigé.</p> <p>CONTACT Direction de la jeunesse de la Ville de Reims 03 23 73 03 77 actionsjeunesse@reims.fr</p>	<p>DESCRIPTIF DE LA MISSION Sensibiliser les enfants et les adultes aux économies d'eau et aux bons gestes pour la préservation de l'environnement.</p> <p>ACTIONS AU QUOTIDIEN En équipe de 2 volontaires : Tu mets en place des actions de sensibilisation auprès d'enfants et d'adultes dans différents lieux (écoles, maisons de quartiers, centres sociaux, manifestations...) sur les économies d'eau, le cycle de l'eau et la gestion intégrée des eaux pluviales, la préservation des ressources en eau, la biodiversité et les bonnes pratiques pour limiter le risque inondation Tu participes aux journées cycle de l'eau à destination des scolaires et du grand public Tu organises des visites de la station d'épuration et de la zone humide artificielle Tu informes le public, et notamment les jeunes, sur les activités et métiers de l'eau et de l'assainissement En tant que volontaire, tu es également pour mission de faire connaître le service civique. Tu peux être force de proposition et faire évoluer le contenu de ta mission.</p> <p>FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE La formation civique et citoyenne est un module obligatoire pour tout volontaire en service civique. Elle comprend : - la formation de prévention et secours civiques de niveau 1 - des temps de sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté Nous consacrons ces temps de formation comme des moments où les volontaires peuvent se retrouver, échanger, réfléchir et débattre sur des sujets variés, à travers des ateliers, des rencontres, des retours d'expériences... De nombreux partenaires sont associés à l'élaboration de ces journées afin d'apporter leurs compétences/connaissances et enrichir les discussions.</p> <p>TUTORAT ET ACCOMPAGNEMENT Tu bénéficies d'un suivi personnalisé par un tuteur pour t'aider dans ton parcours de volontaire. Tu es également accompagné.e dans la réflexion sur l'après service civique. Ainsi, des temps collectifs sont proposés autour de la valorisation du parcours d'engagement, la recherche d'emploi/formation, des ateliers CV et lettre de motivation. Il est également possible de solliciter un accompagnement individualisé.</p>
---	---

Réunions d'information
Jeudi 29 juin à 15h Jeudi 20 juillet à 15h Jeudi 17 août à 15h Mardi 5 septembre à 17h
Toutes ces réunions ont lieu à la Direction de la jeunesse, 3 rue des orphelins

PUBLICATIONS

Guide d'élaboration et de mise en œuvre des Projets de Territoire pour la gestion de l'eau

Destiné à l'usage des acteurs et porteurs de démarches PTGE, ce guide identifie les points de vigilance dont la prise en compte favorise l'aboutissement de la démarche - il met notamment en avant la qualité d'une démarche de co-construction. Une vingtaine de retours d'expérience illustrent chaque étape de la démarche PTGE.

<https://www.appcb.fr/un-guide-pour-la-mise-en-place-des-ptge/>



À VENIR TRES PROCHAINEMENT

Élaborer une stratégie tarifaire - Enjeux et facteurs déterminant la facture d'eau

Quels éléments prendre en compte lors de l'élaboration d'une tarification ? Quelles sont les contraintes juridiques ? Cette première note sera suivie d'une seconde ayant pour objectif de prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

<https://www.fnccr.asso.fr/article/fiches-recommandations/>



ELABORER UNE STRATÉGIE TARIFAIRE
Enjeux et facteurs déterminant la facture d'eau



ÉVÈNEMENTS

Évènements passés
6 septembre 2023

Carrefour des gestions locales de l'eau à Dijon
Le Club a animé une session sur les économies d'eau dans les établissements et espaces publics

Prochainement

11 octobre 2023

Webinaire Valorisation des eaux de pluies en entreprise, CCI Bretagne
<https://www.morbihan.cci.fr/agenda/valoriser-les-eaux-de-pluie>

Réservez la date !

14 décembre 2023

Cérémonie de remise des prix des Trophées d'économies d'eau 2023

9h - 14h, 41 quai Orsay, 75007